L'Affaire Marix

Marix, Grenier et Cie ont-ils trafiqué de leur influence?

Paris, 11 janvier. — L'affaire Marix vient comme nous l'avons dit hier, de prendre brusquement un aspect nouveau.

Après quatre longues audiences, la Chambre des appels correctionnels devait rendre son arrêt, mais le ministère public et les avocats ont été avisés qu'ils auraient à s'expliquer sur le délit de trafic d'influence qui n'avait pas été retenu par le juge d'instruction André.

Cette décision de la Cour laisse-t-elle prévoir que le délit d'escroquerie, seul retenu par le magistrat instructeur et admis comme établi par le tribunal correctionnel, ne paraît pas démontré aux magistrats de la Cour d'Appel? On ne sait.

Toujours est-il que dès l'appel de l'affaire, le président annonce que la Cour a cru devoir rouvrir les débats pour examiner le cas de trafic d'influence au seul sujet du fait Royer.

Me de Monzie prend aussitôt la parole au nom de Marix et s'efforce de l'innocenter de ce chef, comme il l'avait fait déjà pour le délit d'escroquerie.

Il soutient que Marix n'a pas trafiqué de son influence de fonctionnaire.

Il a seulement mis au service des tiers qui lui étaient recommandés l'influence très réelle que lui donnait sa haute situation dans la franc-maçonnerie.

Me Paisant plaide ensuite pour l'agent d'affaires Grenier.

L'avocat général Peyssonnier a conclu en disant qu'il était indifférent que Marix soit condamné pour trafic d'influence, ou escroquerie, pourvu qu'une condamnation sévère soit prononcée contre les deux prévenus.

A huitaine pour arrêt.

Faits Divers

Le Crime du Plateau d'Avron

Paris, 11 janvier. — L'autopsie du cadavre de la veuve Pimoule, née Delouvain, trouvée assassinée au plateau d'Avron, commune de Neuilly-Plaisance, a été faite par les docteurs Derome et Morillon. Dans la gorge, ils découvrirent un petit couteau-canif à une seule lame, qui était la propriété de la victime. Les conclusions des deux praticiens s'accordent pour établir que le coup de cette arme a été porté après l'introduction du bâillon noué dans la bouche et que la blessure en résultant est postérieure à la mort.

L'enquête a établi que la veuve Pimoule, qui avait reçu à dîner un de ses fils et la jeune femme de celui-ci, les avait reconduits jusqu'à la station des tramways, à deux kilomètres de chez elle. En revenant, elle fit visite à l'un de ses petits-fils, confié en garde à Mme Allard, rue Lavoisier, à la limite de Rosny et de Neuilly; puis, s'éclairant d'un falot comme s'en munissent ordinairement les habitants du plateau d'Avron pour circuler dans leurs rues boueuses et insuffisamment pourvues de réverbères, elle remonta le coteau pour rentrer chez elle, où un petit chien basset veillait contre l'incursion toujours redoutée des cambrioleurs.

C'est alors qu'entre neuf heures et demie et dix heures, dans l'ascension du chemin des Fauvettes, elle tomba sous les coups d'un ou de deux criminels.

Deux pistes sont actuellement suivies : l'une concernant un des proches de la victime, l'autre se rapportant à deux individus suspects qui n'ont pas été revus à leur domicile depuis dimanche.

Arrestation mouvementée d'un déserteur apache

Saint-Denis, 11 janvier. — Deux gendarmes ayant aperçu hier soir, rue du Saulger, à Saint-Denis, un déserteur du 72e d'infanterie nommé Guillaume, en garnison à Abbeville, et dont ils possédaient le signalement voulurent l'appréhender. L'individu réussit à se dégager et prit la fuite. Puis tirant un revolver de sa poche, il se retourna brusquement sur les gendarmes qui le poursuivaient et fit feu à deux reprises heureusement sans les atteindre.

L'agent Georges, du commissariat de police de Saint-Denis-Nord, qui passait à ce moment, s'élança sur le forcené; celui-ci, sur le point d'être pris, déchargea sur l'agent son revolver à bout portant, le blessant à la main droite. Guillaume gagna ensuite l'impasse Saint-Jean, où il se blottit au fond d'un couloir.

Il avait sorti un second revolver de sa poche, et une arme dans chaque main, il menaçait de tuer quiconque approcherait. Les soldats Mauchain et Godet, du 128e d'infanterie, casernés au fort de l'Est, attirés par le bruit des détonations, vinrent prêter main-forte aux représentants de l'autorité. L'agent Georges, malgré sa blessure, et les deux militaires se jetèrent sur l'énergumène et parvinrent à l'arrêter avant qu'il eût pu faire usage de ses armes. Pendant ce temps, les gendarmes maintenaient en respect un groupe d'apaches qui cherchaient à s'opposer à la capture du déserteur.

Guillaume, qui a déjà subi cinq condamnations avant son incorporation au 72e de ligne, a été mis entre les mains de l'autorité militaire.

M. Magnan, commissaire de police de St-Denis, a adressé un rapport détaillé à M. Lépine, demandant une récompense pour l'agent Georges et les deux soldats.

Candidat à la députation arrêté pour vol

Paris, 11 janvier. — Hier soir, dans la salle de bal de la côte du Pecq, à Saint-Germain-en-Laye, devait avoir lieu une réunion organisée par un nommé Alexandre Suaton, âgé de quarante-six ans, sans profession bien définie, né à Hautluce (Savoie), et demeurant en garni, à Saint-Germain-en-Laye, 63, rue de Paris.

Cet individu avait écrit au préfet de Seine-et-Oise pour lui annoncer que, candidat aux élections législatives prochaines à Paris, dans le 4e arrondissement, il organisait à Saint-Germain une réunion préparatoire, à laquelle il conviait MM. Maurice Berteaux et Jaurès. Il demandait que l'on veuille bien autoriser tous les débitants de la ville à laisser leurs boutiques ouvertes.

M. Carette, commissaire de police, fit connaître au futur candidat que si une permission devait être accordée aux débitants, c'était sur leur propre sollicitation.

La réunion fut annoncée et un grand nombre d'électeurs se réunirent à la salle de la côte du Pecq, mais l'organisateur n'y parut pas, le matin même il avait été pris en flagrant délit de vol.

TREMBLEMENT DE TERRE EN PROVENCE

Secousse sismique à Lambèse

Marseille, 11 janvier. — Une nouvelle secousse de tremblement de terre a été ressentie à Lambèse.

Il n'y a aucun accident.

LES GRÈVES

A HALLUIN

La grève des ouvriers de la toile

Aucun changement n'est survenu dans la situation du conflit. M. Hubat, le délégué de la « Ligue d'action pour la défense du travail » est toujours à Halluin, mais il se heurte toujours aux mêmes difficultés dans ses tentatives de rapprochement : les patrons refusant toujours d'entrer en rapport avec le syndicat, les ouvriers ne voulant pas, paraît-il, par crainte de représailles, se rendre en délégation auprès des industriels.

Savon MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER 75303

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 12 janvier :

Soleil: lever, 7 h. 53; coucher, 4 h. 24.
Lune: nouvelle du 11; pleine le 18.
Aujourd'hui: St Benoît; demain: Ste Véronique.

Fédération Républicaine Anticollectiviste DE ROUBAIX

La liste électorale en 1910

La période d'inscription est actuellement ouverte jusqu'au 4 février à minuit. Nous engageons vivement nos amis qui, pour quelque cause que ce soit, ne sont pas inscrits sur la liste électorale, de se hâter à le faire. Ceux qui ne pourraient se rendre eux-mêmes à la Mairie n'ont qu'à s'adresser au siège de la Fédération républicaine anticollectiviste, 6, rue des Lignes, qui se chargera de procéder à leur inscription.

Les intéressés devront être munis des pièces justificatives ci-après : 1° extrait de naissance ou livret de mariage, ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption : 2° un récépissé de changement de domicile ou une pièce justifiant d'une adresse de résidence de six mois à Roubaix (livret ou quittance de loyer).

Les naturalisés devront produire leur acte de naturalisation.

La création d'un cours de diction au Conservatoire

A propos de la création d'un cours de diction au Conservatoire, voici le rapport de M. Noyelle, conseiller municipal, chargé de présenter la question à la prochaine séance du Conseil municipal.

Vos 6e et 3e Commissions ont été appelées à examiner la proposition budgétaire tendant à doter notre Conservatoire National de musique d'un cours de diction, en vue duquel un crédit de 800 francs a été inscrit au budget de 1910.

M. Koszul, directeur du Conservatoire de Roubaix, dans sa demande, a fait observer avec raison, combien il est indispensable de mettre à la disposition de nos concitoyens, élèves de concours de chant, une classe de diction, et non de déclamation lyrique, qui les affranchirait d'un accent parfois déplorable, de nature à compromettre dans une certaine mesure le succès auquel les destinent leurs dispositions artistiques. Ce cours existe dans tous les Conservatoires et rend partout des services très appréciés.

Vos 6e et 3e Commissions reconnaissant l'utilité pratique de la nouvelle classe réclamée par M. le Directeur du Conservatoire de Roubaix, ont décidé de ratifier sa proposition et, sans opposition, ont approuvé la création de la dite classe de diction.

Cette innovation sera bien accueillie des jeunes artistes roubaisiens, qui y verront une nouvelle preuve de la sollicitude de l'Administration municipale à leur égard. Comme l'a fait remarquer M. Koszul, cette condition d'une diction parfaite pour les chanteurs est d'une importance capitale et bien des élèves se sont vus refusés aux examens, malgré un talent réel, à cause d'une prononciation et d'un accent défectueux. Il y aura, croyons-nous, deux cours de deux heures et demie par semaine.

L'Exposition Internationale du Nord de la France (Roubaix 1911)

Nous savons que mue par un sentiment de délicate attention qui l'honore, l'Administration de l'Exposition a réalisé l'heureuse pensée de donner à la Femme la légitime place d'honneur qui lui revient au cours des grandes assises du Travail qui s'ouvriront en mai 1911!

Trop longtemps, nos expositions ont accordé leur préférence à toutes les manifestations artistiques, industrielles et commerciales dues à l'intelligence et au travail de l'homme.

Le moment semble venu de prouver que les doigts de fée des Femmes du monde savent produire de véritables merveilles de grâce, réaliser d'adorables perfections.

Aussi, combien a été avisé M. E.-O. Lami, le très agissant Commissaire-général de l'Exposition en nous offrant l'occasion d'admirer à loisir les multiples talents féminins!

A ce propos, nos lecteurs nous sauront gré de leur donner communication d'une lettre intéressante : Celle que le « Comité des Arts de la Femme » adresse aux Dames vouées aux arts si variés de l'aiguille, confectionnant aimablement ces mille riens ravissants qui viennent ajouter une note si particulièrement artistique à nos intérieurs :

Roubaix, le 10 janvier 1910.

Madame,

L'art si délicat de la dentelle et de la broderie que la Française, à toutes les époques, a pratiqué avec la plus séduisante perfection, a conquis la faveur du monde élégant; l'heureuse renaissance de ces arts de l'aiguille, sources de vie pour les ouvrières, s'est si bien manifestée que les concours organisés à Paris ont démontré, par des merveilles de grâce et de goût, que les femmes du monde maintiennent brillamment les nobles traditions artistiques qui leur ont été transmises.

Nous espérons Madame, favoriser cette renaissance par le Concours des Arts de la Femme, que nous organisons à l'occasion de l'Exposition Internationale du Nord de la France, en 1911.

Mais il ne suffit pas de penser à la dentelle et à la broderie, bien d'autres applications de l'Art sollicitent le talent et l'imagination des femmes que leurs devoirs mondains n'absorbent pas complètement; aussi offrirons-nous à l'admiration des visiteurs toutes les œuvres d'art intime et ces mille riens charmants, qui piquent d'une note originale et personnelle le décor de nos intérieurs.

Nous avons aussi voulu faire, à côté de nous une place aux ouvrières dentellières et brodeuses dont les beaux travaux alimentent les grands magasins : une classe spéciale leur sera réservée; nous avons tenu à associer à nos succès ces braves filles de la montagne qui perpétuent la technique d'un art national; étant à la peine, il nous a plu de les mettre à l'honneur au jour des récompenses.

Nous souhaitons, Madame, que notre Concours des Arts de la Femme vous intéresse, et que vous nous fassiez l'honneur d'y prendre part. Vous trouverez ci-joints le règlement et notre programme; nous sommes à votre entière disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

La présidente : Mme Eug. Motte — Les vice-présidentes : Mme F. Roussel, Mme Eug. Mathon; — Les secrétaires : Mme Joseph Wibaux, Mme Séverin; — Le commissaire général : E.-O. Lami.

Nos Services postaux en 1909

Bureau de la Fosse-aux-Chênes

Pendant l'année 1909, le bureau des postes de la Fosse-aux-Chênes a accusé le chiffre d'affaires suivant : 112.378 fr. 65, soit 4.310 francs 61 en plus sur l'année précédente.

Voici le détail des opérations effectuées par ce bureau :

Moyenne par jour des objets expédiés : 2.340; par an : 854.1000.

Nombre de mandats français émis : 9.608, montant : 517.460 fr. 85; nombre de bons de poste émis : 7.939, montant : 43.839 fr.; nombre de mandats internationaux émis : 1.605, montant : 52.860 fr. 87.

Droit perçu sur mandats français émis : 2.299 fr. 45; sur bons de poste émis : 431 fr. 85; sur mandats internationaux émis : 561 fr.; produit de la vente des timbres-poste : 95.780 fr. 40.

Nombre de mandats français payés : 9.531, montant : 259.086 fr. 05; nombre de bons de poste payés : 1.070, montant : 9.342 fr.; nombre de mandats internationaux payés : 30, montant 927 fr. 47.

Caisse Nationale d'Épargne. — Nombre de livrets nouveaux : 345; nombre de versements ultérieurs : 3.324; nombre de remboursements : 1.030; montant des sommes reçues : 298.659 fr. 93; montant des remboursements : 248.718 fr. 90.

Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse. — Nombre de livrets nouveaux : 372; nombre de versements ultérieurs : 1.786; montant des sommes reçues : 9.081 fr.

Télégraphe. — Nombre de télégrammes expédiés : 12.570; produit des télégrammes expédiés : 13.083 fr. 55.

Téléphone. — Nombre de conversations : 2.596; produit des conversations : 422 fr. 40.

UN VIEILLARD TROUVE LA MORT

dans une fosse d'aisances, rue Daubenton

Un accident peu banal et attribué à l'imprudence de la victime, dont il a, malheureusement entraîné la mort, est survenu, lundi soir, dans la cour de l'habitation de M. Hector Toulemonde, rentier, rue Daubenton, 5. Depuis plusieurs mois, ce dernier employait à son service, quelques jours par semaine, comme domestique d'intérieur, un de ses locataires, M. Pierre Vanlaecke, 62 ans, domicilié rue Saint-Joseph, cour Toulemonde, 8. Se trouvant samedi dernier au cabinet, le vieux domestique avait jeté par mégarde dans la fosse, un petit paquet enveloppé de papier, dont il ignorait le contenu.

C'étaient des linges d'enfant qu'on avait déposés momentanément à cet endroit. Ayant appris plus tard que sa patronne les recherchait, M. Vanlaecke avoua aussitôt qu'ils se trouvaient dans la fosse, et témoigna l'intention d'y descendre pour aller les chercher. M. Toulemonde s'y opposa formellement à plusieurs reprises, ainsi que la femme du domestique, à qui le soir venu, il avait fait part de son projet.

Lundi, vers deux heures de l'après-midi, M. Toulemonde laissa seul son domestique chez lui, lui recommandant encore de ne pas commettre l'imprudence qu'il avait imaginée. Malheureusement, le vieillard ne tint pas compte de ces observations et s'en fut, vers sept heures du soir, au cabinet, où il enleva la pierre qui en fermait l'orifice. Puis, à la force des poignets, il descendit dans la fosse. Hélas! comme il avait omis de se servir d'une échelle, il lui fut impossible de remonter hors du trou, et pendant plus d'une demi-heure, estime-t-on, il demeura plongé dans le liquide infect, n'ayant pourtant de l'eau que jusqu'à mi-jambes. Dans le voisinage, on entendit alors des plaintes et des cris, mais personne ne chercha à en connaître la provenance.

Enfin vers 7 heures 45, M. Toulemonde rentrant à son domicile, entendit lui-même le malheureux qui l'appelait d'une voix étouffée. En toute hâte il courut à la cour et aperçut le vieillard se cramponnant désespérément par les mains à la bordure de la pierre. N'étant point parvenu seul à retirer le pauvre homme de sa fâcheuse position, M. Toulemonde appela deux passants qui vinrent l'aider à accomplir le sauvetage.

Transporté dans la maison, le domestique, qui avait les mains et les genoux ensanglantés, reçut tous les soins que nécessitait son état et fut immédiatement examiné par M. le docteur Ballenghien. Mais, pris à ce moment de congestion, il ne tarda pas à perdre connaissance et rendit le dernier soupir, malgré les efforts persévérants du médecin et des personnes présentes. La mort a été attribuée, non à l'asphyxie, mais à une congestion occasionnée par le froid.

M. Toulemonde s'est alors rendu au domicile du vieux domestique et, avec tous les ménagements désirables, a informé sa femme du malheur qui venait de se produire. Le cadavre a été ramené à son domicile dans la soirée.

Les funérailles de M. Vanlaecke, qui est originaire de Saint-Denis, près de Gand, auront lieu en l'église Notre-Dame, jeudi à 8 heures 1/2 du matin.

ADMINISTRATEURS MAINTENUS DANS LEURS FONCTIONS. — L'installation des administrateurs des Hospices, du Bureau de bienfaisance et du Mont-de-Piété a eu lieu hier, à la Mairie.

M. Henry Ternynck a été maintenu dans ses fonctions d'administrateur des Hospices, et M. Alphonse Vaissier dans ses fonctions d'administrateur du Bureau de bienfaisance jusqu'au 31 décembre 1913, par un arrêté en date du 24 décembre dernier.

MM. Henri Brillet et Henri Deschamps ont été maintenus dans leurs fonctions d'administrateurs du Mont-de-Piété jusqu'au 31 décembre 1912.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de M. Pierre Dubly, fils de M. H. Dubly, et de Mme Dubly-Parent, avec Mlle Adèle Leroux.

LES ADJUDICATIONS. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu à la Mairie, l'adjudication pour le curage des égouts pour 1910 et pour les travaux de la mise en état de viabilité du prolongement de la rue Montgolfier, jusqu'à la rue Jean-Baptiste Notte.

Le bureau était présidé par M. Georges Deschodt, adjoint, assisté de MM. Despature, Ségard, conseillers municipaux, Neveux directeur du service de la voirie et Salembier, receveur municipal. En voici les résultats :

Le curage des égouts pour 1910. — Le devis s'élève à la somme de 6.000 fr. M. Antoine Boquet, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 5 %.

Mise en état de viabilité de la rue Montgolfier. — Le devis s'élève à la somme de 34.000 francs. Ont soumissionné : MM. Alphonse Carrette fils, avec un rabais de 2.10 %; Wauquiez, 1.50 %; Henri Duhem, de Wattrelos, 1 %; Devermay et Tiberghien, 2.10 %; César Durez, 3.50 %, adjudicataire.

POUR LES OUVRIERS BOULANGERS. — Dans sa réunion du 9 janvier 1910, le Comité Catholique de la paroisse Saint-Martin, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Comité catholique de la paroisse St-Martin félicite le Comité d'études de la Fédération de la Jeunesse Catholique pour l'enquête qu'il a faite sur le travail de nuit dans la boulangerie, et l'encourage dans ses efforts pour essayer d'en amener la disparition.

» Il émet le vœu que les ouvriers boulangers retrouvent promptement avec le travail de jour et le repos dominical, les joies familiales, le sommeil réparateur et les satisfactions légitimes dont ils sont privés.

» Il s'engage à user de toute son influence autour de lui pour disposer l'opinion publique en faveur d'une bienfaisante réforme que réclament à la fois la justice et l'humanité.

UN PHÉNOMÈNE LUMINEUX. — Un bon nombre de curieux ont été intrigués mardi soir, entre six et sept heures, notamment place de la Gare, par l'apparition d'un étrange météore lumineux, situé à une grande hauteur dans le ciel, dans la direction du Nord-Ouest. Sa forme affectait celle d'une étoile à cinq branches. Pour mettre fin aux hypothèses fantaisistes émises à ce sujet, disons qu'on ne se trouve en présence d'aucun phénomène céleste, mais simplement de la planète Vénus, ou « Etoile du Berger », qui, à cette époque de l'année, brille toujours à la même place, d'un éclat que rend plus vif la limpidité de l'atmosphère.

L'ALIGNEMENT DE LA RUE DE L'ALOUETTE. — Suivant un arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 23 décembre dernier, le projet de modification des alignements de la rue de l'Alouette, a été approuvé.

Le plan d'alignement est déposé à la Mairie pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous le jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Semaine du 3 au 9 janvier 1910. Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 792; enfants, 112. Total 904.

LES ÉCUMEURS DE CARNIS. — Une plainte vient d'être déposé à la police, par un habitant de la rue Bernard, 70, M. Augustin Monnier, contre un de ses locataires, Jules Lefebvre, 28 ans, originaire d'Anor, lequel a pris la fuite en accomplissant un larcin à son préjudice.

Tous deux travaillaient comme tisserands chez M. Glorieux, au Favreuil, quand, il y a quelques mois, M. Monnier sachant son camarade sans logement, l'accepta chez lui, par compassion. Les habitudes d'intempérance du locataire l'empêchèrent de s'acquitter régulièrement des frais de sa pension et le 29 décembre dernier, après une observation du logeur, Lefebvre quittait à son insu, la chambre qu'il occupait chez lui.

On s'aperçut après son départ, qu'il était entré dans celle de M. et Mme Monnier, et y avait fouillé un placard, enlevant une chemise en flanelle blanche d'une valeur de 3 francs 75. Le locataire a en outre dérobé la clef de la maison. Après avoir patienté une dizaine de jours, M. Monnier s'est décidé à porter plainte. L'inculpé était, à son départ, vêtu de la flanelle volée; il doit également à son logeur plusieurs semaines de pension.

Par défaut, M. Pagès, commissaire du 3e arrondissement, lui a dressé procès-verbal pour vol.

LA MYSTÉRIEUSE DISPARITION DU QUAI DE BORDEAUX. — Un noyé qui se porte bien. — Comme nous le faisions prévoir il y a quelques jours, la déclaration de suicide de l'allumeur de réverbères, François Deman, qui se serait noyé quai de Bordeaux, il y a plus de quatre semaines, n'est qu'une fumisterie, probablement imaginée par Deman lui-même.

Notre correspondant de Gand nous informe qu'il a pu découvrir en cette ville, rue du Bonheur, 18, la femme du disparu, qui lui a déclaré que son mari se trouvait actuellement au dépôt de mendicité de Merxplas (Belgique). Elle y a reçu elle-même une attestation en ce sens du directeur du dépôt.

LES VOLS DANS LES USINES. — M. Pagès, commissaire de police, d'après les renseignements recueillis par les agents de sûreté Devogle et Rancelot, vient de terminer une enquête sur une affaire de vol de déchets de pièces de tissu, commis dans une usine du quartier du « Coq-Français » et dans laquelle sont compromis un ouvrier de l'établissement et trois femmes, auxquelles les déchets avaient été vendus. Les inculpés sont : H. C..., apprêteur, rue Nabuchodonosor; S. D..., ménagère, rue de Lannoy, fort Desprez; M. D..., ménagère, rue de Beaurewart, et M. M..., chiffonnière, rue Monge. L'importance du vol se montait à la valeur de 13 kilos 700 de déchets. Le patron de l'usine n'ayant pas porté plainte, aucune arrestation n'a été faite, mais des procès-verbaux pour vol et complicité par recel ont été rédigés par le commissaire.

LA FRAUDE DES ALLUMETTES. — Les préposés des douanes Morio et Dhanis ont arrêté, pavé de la Distillerie, à quelques mètres du sentier Picavet, un fraudeur, Marcel Seyer, 21 ans, demeurant rue de Leers, cour Tiberghien. Il portait un ballot contenant 108.000 allumettes, d'une valeur de 108 francs.

Sa complice, Marie Corbusier, 39 ans, demeurant avec lui, a été arrêtée également, elle cherchait à dépister les douaniers.

FRAUDEURS ARRÊTÉS, BOULEVARD GAMBETTA. — De service hier, vers cinq heures trois quarts du matin, au boulevard Gambetta, les préposés Jules Harmand et Emile Cohidon, de la brigade de Roubaix-droite, ont arrêté, près du peignage Allart, deux fraudeurs qui avaient dissimulé autour de leurs jambes, 13 kilos de café vert, d'une valeur de 39 francs. Ce sont deux Roubaisiens, Henri Lhomme, 27 ans, chauffeur, rue des Longues-Haies, 286, et Alphonse Lepers, 20 ans, apprêteur, rue Nouvelle, 6. Ces deux individus, titulaires déjà de précédentes condamnations pour fraude, ont été transférés à Lille dans l'après-midi.

PIANO-SIMPLEX se joue à la main comme piano ordin., et av. pédales comme le Simplex, exécut. œuv. music. les plus artist. Maison SCREPEL, 138, Gde-Rue, Rx. Tél. 21.12. 214-8

DEUX ARRESTATIONS. — Les agents de sûreté Clarisse et Couillet, ont arrêté hier soir, boulevard de Beaurepaire, un ouvrier de filature Joseph Leemans, 49 ans, domicilié rue de Beaumont, cour Poissonnier, 10, qui était recherché comme expulsé.

—— Des agents du 3e arrondissement ont mis également en état d'arrestation un individu sans domicile fixe, Henri Courtecuisse, 58 ans, tapissier, qui se trouvait en état d'ivresse en récidive correctionnelle.

Tous deux ont été conduits à la maison d'arrêt mardi après-midi.

LA MAISON ANDRE MAINCENT, teintures, nettoyages, 26, rue du Curé, est transférée actuellement 20, rue du Vieil-Abreuvoir. 78312

VOL D'UNE MONTRE. — Au cours des travaux exécutés il y a une huitaine de jours, chez M. Smets-Verschingel, marchand de beurre, rue de Sébastopol, par une équipe d'ouvriers électriciens, une montre en or pour dame d'une valeur de 120 francs, avait disparu.

M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement informé de cette disparition inexplicable, ouvrit une enquête.

Le magistrat parvint à découvrir l'auteur du vol, qui n'était autre que l'un des ouvriers électriciens chargé de faire les travaux chez M. Smets-Verschingel.

L'inculpé interrogé, fit des aveux, et déclara avoir remis le bijoux à son amie, qui l'avait engagé au Mont-de-Piété, de Lille, pour la somme de 30 francs.

M. Smets-Verschingel, qui est rentré en possession de sa montre, a retiré sa plainte.

EXCURSION au Littoral, en Algérie, Tunisie, Egypte. Prochains départs : Programme envoyé franco. S'adr. **AGENCE LUBIN,** rue Faidherbe, 37, Lille. Télép. 14.58. 78449

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tisserand de M. François Ferlié et Cie, M. Moïse Foelix 50 ans rue du Pays 23 a été blessé à la main gauche par un ressort. Quinze jours de repos. Docteur Finaut. — A la Société Anonyme de teinture et d'impression, boulevard de Mulhouse un teinturier M. Odilon Dendivel, 23 ans demeurant à Destignies a été légèrement brûlé aux pieds par un appareils à teindre. Douze jours de repos. Docteur Dispa. — Un tisserand de M. Félix Vanoutryve et Cie, fabricant, M. Victor Mignon, 37 ans rue de Lille, 183 à Mouvaux s'est blessé à l'index gauche par un poids de son métier. Douze jours de repos. Docteur Vanlaer. — Un chef d'équipe de la meunerie de MM. Courouble frères, boulevard de Beaurepaire, M. L. Delannoy, 28 ans, rue Basse à Toufflers, s'est fait une plaie contuse à la cheville droite par suite d'un faux pas. Vingt jours de repos. Docteur Lepoutre. — A la filature de M. Dazin-Motte fils, un monteur de bobines M. H. Deprasete 32 ans rue Linnée, s'est fait des contusions au coude gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Bantigny.

Les PILULES SIBONE guérissent toutes les affections d'estomac et les intestins. 78666

ENTERREMENTS DU MERCREDI 12 JANVIER. — Mme veuve Jean-Baptiste Perche, née Rosalie Leroy, neuf heures, église Saint-Sépulcre. — Mme veuve Louis Smet, née Colette Delahaye, neuf heures, église Saint-Martin.

CROIX

LES FUNÉRAILLES de Mme Bouzin-Delebare, épouse de M. Emile Bouzin, artiste peintre et professeur de dessin, ont eu lieu mardi matin, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, en présence d'une affluence considérable. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Croix.

COMMENT ON GUÉRIT L'ALBUMINURIE

L'Albuminurie, les maladies du cœur et l'Artério-Sclérose ont été soignées le plus souvent, jusqu'ici, au moyen de régimes qui pouvaient procurer un soulagement, et empêcher une aggravation du mal, mais qui ne le guérissaient pas. Le régime lacté était surtout le plus en faveur. Or, le lait ne plaît pas à tout le monde, beaucoup de personnes même ne peuvent le supporter.

Un médecin qui s'est fait connaître par ses études toute spéciales sur les maladies énumérées plus haut, a découvert une nouvelle méthode de traitement qui permet de se passer complètement du régime lacté. Ce traitement du reste n'aboutit pas à un simple soulagement, mais bien à une réelle guérison. Oppression, enflures, albumine, disparaissent même dès les premiers jours; la respiration redevient régulière, le sommeil normal. Tous les lecteurs pourront être édifiés sur ce traitement en demandant au docteur Noblet, 49, rue Ste-Anne, à Paris, une brochure qu'il leur adressera franco. Consult.: Lundi, Mercredi, Vendredi, de 2 à 5 heures. 3394a-d

WASQUEHAL

Un bébé de trois mois mordu par un rat

Ces jours derniers, Mme Charles Dussong, demeurant au hameau du Plomeux, à Wasquehal, mettait coucher son petit garçon, âgé de trois mois et demi, vers neuf heures et quart.

Le bébé était endormi.

Mme Dussong revint dans la cuisine pour vaquer à ses occupations. Elle n'y était pas de deux minutes qu'elle entendit l'enfant crier.

Elle courut au berceau, et grande fut sa stupéfaction en voyant la figure du bébé ensanglantée.

L'enfant avait des plaies au nez, entre les deux yeux, à la joue droite et à la partie supérieure de l'œil droit.

Il avait été mordu par un des rats d'eau qui foisonnent dans ce quartier.

La maison de M. Dussong en est particulièrement infestée.

M. le docteur Butin, appelé aussitôt, prodigua ses soins au blessé. Il n'y a aucun danger pour la vue de l'enfant, qui portera toutefois une cicatrice au nez.

Lundi soir, M. Dussong surprenait un rat dans la chambre à coucher et qui était grimpé sur le berceau du bébé.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Le maire de la commune de Wasquehal informe les électeurs du quartier du Capreau qu'il se tiendra à leur disposition, pour la revision des listes électorales, de sept heures et demie à neuf heures du soir, le vendredi 21 janvier, chez M. Bernaege, rue de Tourcoing; le vendredi 28 janvier, chez M. Dessaux, rue de Roubaix, et le mardi 1er février, chez M. Arthur Lefevre, rue de Tourcoing.

CHEVAUX EMBALLÉS. — Un camion de M. Brulois, brasseur à Croix, conduit par M. François Fleurquin, de Wasquehal, stationnait devant l'estaminet « Au Mont Valérien », tenu par M. Henri Wattel.

Quand M. Fleurquin voulut monter sur son siège, les chevaux s'emballèrent subitement et M. Fleurquin roula sur le sol. M. Fleurquin ne perdit pas son sang-froid. Voyant que la roue gauche d'arrière du camion allait lui passer sur le corps, il roula plusieurs fois sur lui-même et la roue le frôla à peine. Les chevaux continuèrent leur course.

M. Georges Lepez, courtier en grains à Marcq-en-Barœul, les rencontra. Prestement il descendit de sa bicyclette et se jetant courageusement à la tête des chevaux, il parvint à les arrêter.

LES BILLARDS TOULET

TOULET ET COUROUBLE

La première marque du Monde

Seuls dépositaires de la vraie bande Américaine, les seuls adoptés par le champion du monde VIGNAUX et principaux établissements et académiés de PARIS, LILLE, ROUEN, et principales villes de FRANCE et de l'ETRANGER.

Les billards TOULET sont transférés :

A LILLE : 124-126-128, rue de Tournai; 14-16, rue de Boufflers;

A PARIS : 24, Boulevard des Capucines;

A ROUEN : 20, rue au Ours.

Un billard de match est mis gracieusement à la disposition de MM. les amateurs dans les locaux de LILLE et PARIS. 78716d

LANNOY

LA FRAUDE. — Les douaniers ont mis en état d'arrestation, deux jeunes fraudeurs qui étaient nantis de marchandise étrangère. Ce sont : Henri Dubus, 27 ans, mineur, originaire de Raches (Nord) et Emile Delahaye, 13 ans 1/2, rattacheur, né à Tourcoing. Ils ont été conduits tous deux à Lannoy et de là à Lille.

FLERS-BREUCQ

Le danger des armes à feu

En jouant, un gamin blesse grièvement d'un coup de fusil un camarade

Le quartier de la Ville de Roubaix, à Flers-Breucq, a été mardi, mis en émoi à la suite d'un accident qui aurait pu avoir des conséquences mortelles.

Vers midi, à la suite du dîner, un jeune apprenti tisserand, M. Achille Vanderdonck, âgé de 15 ans, travaillant chez M. Achille Denglot, tisseur à façon, son voisin, était monté dans le grenier du domicile de ses parents, pour s'amuser, en attendant l'heure de réintégrer l'atelier. Soudain le gamin avisa un vieux fusil en mauvais état, qui se trouvait dans un coin. Muni de cette arme, le jeune Vanderdonck courut à la fenêtre. A ce moment, il aperçut le fils de son patron, Marius Denglot, qui prenait l'air dans la cour, derrière son habitation. « Hé, Marius, cria le jeune Vanderdonck, tu n'as pas peur! Je vais te tuer! » Sur ce, il mit son camarade en joue. Le jeune Denglot, instinctivement, s'était caché derrière un hangar. Cependant le petit Vanderdonck avait pressé la détente, mais le coup avait raté. Croyant que l'arme n'était pas chargée, le petit camarade ne prit plus garde. C'est alors que le jeune Vanderdonck fit fonctionner la gâchette du chassepot.

Mais cette fois un coup de feu retentit et une décharge de plombs atteignit le petit Denglot qui se trouvait à une distance d'une vingtaine de mètres. Au coup de feu, le frère aîné, Hermann, était sorti de sa maison; le jeune homme arriva à temps pour recevoir son frère dans les bras. Le pauvre petit avait le côté droit de la poitrine criblé de minuscules projectiles, ainsi que la figure. Le blessé fut transporté au domicile de ses parents où MM. les docteurs Butin et Berthou, mandés d'urgence, arrivèrent peu de temps après. Des premiers soins furent prodigués à l'enfant, puis sur les conseils des praticiens, il fut conduit dans une clinique à Roubaix, afin de l'examiner au moyen de la radiographie.

Tandis que des soins étaient donnés au jeune blessé, le petit imprudent, auteur involontaire de ce regrettable accident, était plongé dans une complète prostation. Sa mère, Mme Vanderdonck, eut toutes les peines à calmer son émotion. Naturellement, le jeune garçon ignorait que le fusil était chargé. Cette arme avait été chargée il y a cinq semaines par M. Vanderdonck père qui voulait tuer un gros rat qui rôdait dans la maison. Maintenant le pauvre homme regrette amèrement cette négligence cause du malheur.

Espérons toutefois que les plombs qui se sont logés sous les yeux n'entraîneront pas des complications fâcheuses pour la pauvre petite victime.

CHERENG

UN INCENDIE détruit les magasins d'un fripier

20.000 francs de dégâts

La population a été mise en émoi, la nuit dernière, par un incendie qui a éclaté chez M. Carlos Marquette, dit « Carlos Le Bricole », habitant au Trie, à quelques centaines de mètres de l'église.

A cet endroit, M. Carlos Marquette occupe une ancienne ferme dont les nombreuses dépendances sont utilisées pour son métier de fripier. Transformées en magasins, elles contenaient une quantité très importante de meubles de toutes sortes, ainsi que les objets les plus variés provenant de diverses ventes opérées dans la région. Outre ces marchandises, M. Marquette avait dans une remise attenante aux magasins deux voitures et un camion nécessaires pour son commerce.

La partie de la construction située en façade de la route de Baisieux était réservée pour le logement du commerçant. Lundi vers minuit, le fils du fripier, M. Alfred Marquette, était réveillé en sursaut par un bruit anormal semblant provenir des magasins. Le jeune homme sauta en bas de son lit et courut à la fenêtre de s